



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation **Bel-Ray EXP Synthetic Ester Blend 4T Engine Oil 20W-50**

Code de produit 99131
Numéro MSDS 6503
N° version 1,0
Date de révision le 13-Janvier-2011
Fabricant

Bel-Ray Company, Inc.
P.O. Box 526
Farmingdale, NJ 07727
Les Etats-Unis d'Amérique
+1 732 938 2421
CHEMTREC : 800-424-9300 (USA)
CHEMTREC : +1 703-527-3887 (outside USA - call collect)

Bel-Ray Europe S.A.
Avenue Louise, 304
Bruxelles-Brussel, B-1050
Belgique
+32 (0) 2 540 84 52
Europe : +32 (0) 2 201 18 87
Europe Emergency : 112

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive 1999/45/CE et ses amendements.

Dangers physiques Non classé comme présentant un risque physique.
Dangers pour la santé Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Dangers pour l'Environnement Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.
Risques particuliers Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.
Symptômes principaux Irritation des yeux et des muqueuses.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composants	Classification	No. CAS	%	N° CE/N° d'enregistrement REACH	Obs.
Interchangeable base oils, one or more : 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-52-5, 64741-88-4, 8042-47-5	Cat. Carc. 2;R45	Mélange	>= 50	265-176-5	N°
SECRET COMMERCIAL			40 - 60		N°
SECRET COMMERCIAL			2,5 - 10		N°

: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation Sortir au grand air. Si nécessaire, consulter un médecin.
Contact avec la peau Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.
Conseils généraux En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Moyen d'extinction approprié	Eau. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel superflu. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Procédures de confinement	Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur.
Méthodes de nettoyage	Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter toute exposition prolongée. Se laver abondamment après toute manipulation.
Stockage	Stocker dans le respect des dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Belgique

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Interchangeable base oils, one or more : 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-52-5, 64741-88-4, 8042-47-5 (Mélange)	VLCT	10 mg/m ³	Brouillard.
SECRET COMMERCIAL	VME	5 mg/m ³	Brouillard.
	VLCT	10 mg/m ³	Brouillard.
		10 mg/m ³	Brouillard.
	VME	5 mg/m ³	Brouillard.
		5 mg/m ³	Brouillard.

Danemark

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Interchangeable base oils, one or more : 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-52-5, 64741-88-4, 8042-47-5 (Mélange)	Vle	1 mg/m ³	Brouillard.
SECRET COMMERCIAL	Vle	1 mg/m ³	Brouillard.
		1 mg/m ³	Brouillard.

Italie

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Interchangeable base oils, one or more : 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-52-5, 64741-88-4, 8042-47-5 (Mélange)	VME	5 mg/m ³	Fraction inhalable.
SECRET COMMERCIAL	VME	5 mg/m ³	Fraction inhalable.
		5 mg/m ³	Fraction inhalable.

Pays-Bas

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Interchangeable base oils, one or more : 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-52-5, 64741-88-4, 8042-47-5 (Mélange)	VME	5 mg/m ³	Brouillard.
SECRET COMMERCIAL	VME	5 mg/m ³	Brouillard.
		5 mg/m ³	Brouillard.

Espagne			
Composants	Cat.	Valeur	Forme
Interchangeable base oils, one or more : 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-52-5, 64741-88-4, 8042-47-5 (Mélange)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
SECRET COMMERCIAL	VME	5 mg/m3	Brouillard.
	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
		10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
		5 mg/m3	Brouillard.

Suède			
Composants	Cat.	Valeur	Forme
Interchangeable base oils, one or more : 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-52-5, 64741-88-4, 8042-47-5 (Mélange)	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
SECRET COMMERCIAL	VME	1 mg/m3	Brouillard.
	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
		3 mg/m3	Brouillard.
	VME	1 mg/m3	Brouillard.
		1 mg/m3	Brouillard.

Contrôles de l'exposition Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Protection des mains	Non nécessaire en général.
Protection des yeux	Non nécessaire en général.
Protection de la peau et du corps	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Généralités	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer séparément les vêtements de travail.

Mesures d'hygiène À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Huileux.
État physique	Liquide
Forme	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Pétrole
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point d'ébullition	> 296 °C (> 564,8 °F)
Point d'éclair	190 °C (374 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume	50 % vol/vol évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % en volume	1 % vol/vol évalué
Pression de vapeur	0,03 hPa évalué
Masse volumique	882 kg/m ³ @ 25 °C
Densité relative	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Négligiable
Solubilité (autre)	Hydrocarbon Solvents
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Viscosité	19 cSt @ 100 °C (212 °F)

Densité de vapeur	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Point de fusion/ point de congélation	Non disponible.
Température d'autocombustion	260 °C (500 °F) évalué
COV	0,75 % évalué
Pourcentage de composés volatils	0,08 % évalué

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	Arsenic. Gaz toxique. Oxydes d'azote (NOx). Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone.
Stabilité	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Matières à éviter	Agents oxydants forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques

Produit	Résultats d'essais
Bel-Ray EXP Synthetic Ester Blend 4T Engine Oil 20W-50 (Mélange)	Aiguë Cutané DL50 Lapin : 2949 mg/kg évalué Aiguë Inhalation CL50 Rat : 618 mg(l évalué Aiguë Oral DL50 Rat : 2364 g/kg évalué

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Voies d'exposition	Inhalation. Non applicable.
Toxicité chronique	L'inhalation prolongée peut être nocive.
Cancérogénicité	Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Mutagénicité	Aucune donnée n'indique que ce produit, ou tout composant présent à des teneurs supérieures à 0,1 %, est mutagène ou génotoxique.
Reproductivité	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
Épidémiologie	Aucune donnée épidémiologique n'est disponible sur ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données écotoxicologiques

Produit	Résultats d'essais
Bel-Ray EXP Synthetic Ester Blend 4T Engine Oil 20W-50 (Mélange)	CE50 Daphnia : 579 mg(l 48.00 heures évalué CL50 Poisson : 479 mg(l 96.00 heures évalué

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Écotoxicité	Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.
Effets sur l'environnement	Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions de traitement	Éliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur.
Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR	Non réglementé comme une marchandise dangereuse.
IATA	Non réglementé comme une marchandise dangereuse.
IMDG	Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Étiquetage

Contient 1,3,4-THIADIAZOLE, 2,5-BIS(OCTYLDITHIO)-, CADMIUM AND COMPOUNDS, DECAHOIC ACID, ESTER WITH 2-ETHYL-2-(HYDROXYMETHYL)-1,3-PROPANEDIOL OCTANOATE, DIOCTYL DISULFIDE, Interchangeable base oils, one or more : 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-52-5, 64741-88-4, 8042-47-5, SECRET COMMERCIAL, SECRET COMMERCIAL

Autres réglementations

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Classe de danger pour l'eau

VwVwS WGK3

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3 R45 Peut provoquer le cancer.

Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

* « Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

Avis de non-responsabilité

Bel-Ray Company ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Date d'émission

le 13-Janvier-2011